



AUTO - MOTO TFP TECHNICIEN EXPERT APRES-VENTE AUTOMOBILE (en 2 ans)

" Je suis capable d'intervenir sur les véhicules d'aujourd'hui et de demain..."

CONTACT

contact.sca-jeune@grenoble.cci.fr
04 76 28 26 98

PUBLIC

Il faut être âgé de 15 à 29 ans au début du contrat d'apprentissage.

PREREQUIS

Pour un accès en apprentissage

Être titulaire d'un BAC PRO dans le domaine de la maintenance automobile ou motocycle.

Aucune limite d'âge si l'apprenti est reconnu travailleur handicapé.

DUREE ET MODALITES DE LA FORMATION

Formation de 738 heures sur 17 mois.

Alternance : 1 semaine en centre de formation et 2 semaines en entreprise.

Classe de 12 maximum.

MOYENS ET METHODES PEDAGOGIQUES

Ateliers équipés.

Centre de ressources : documentations, annales, sujets d'examens.

Salles informatiques.

Le 1er équipement professionnel est fourni au démarrage de la formation.

Les EPI doivent être fournis par l'employeur pour les apprentis.

NATURE DU DIPLOME

Certification créée par la branche des services de l'automobile et reconnue par les professionnels du secteur [RNCP 40838](#) enregistré le 25-06-2025.

MODALITÉ D'ÉVALUATION

- Évaluation de 7 blocs de compétences au fur et à mesure de la formation, selon différents coefficients : 5 des blocs doivent être validés pour se présenter à l'épreuve finale.
- 1 étude de cas nationale.
- 1 épreuve finale qui se compose d'un entretien avec un jury professionnel qui validera le parcours de formation.

OBJECTIFS OPERATIONNELS

Le Technicien Expert Après-Vente Automobile (TEAVA) est un professionnel hautement qualifié, au cœur des enjeux de la mobilité de demain. Il intervient sur l'ensemble des technologies automobiles véhicules thermiques, hybrides et électriques et maîtrise des systèmes de plus en plus complexes intégrant électronique embarquée et innovations de pointe.

Véritable expert du diagnostic, il identifie rapidement les dysfonctionnements et met en œuvre des solutions techniques fiables et durables. Il réalise également la pose et l'intégration d'équipements et d'accessoires, contribuant à la performance et à la personnalisation des véhicules.

Au-delà de ses compétences techniques, le TEAVA joue un rôle clé dans la relation client : il conseille, explique et valorise ses interventions, participant pleinement à la satisfaction et à la fidélisation.

MATIERES ENSEIGNEES

Bloc 1 : Diagnostic et remise en conformité des systèmes d'injection et de dépollution (essence / diesel)

Bloc 2 : Diagnostic et remise en conformité des systèmes à gestion électronique / multiplexée

Bloc 3 : Diagnostic et maintenance des systèmes mécaniques

Bloc 4 : Diagnostic et remise en conformité des composants de la chaîne de traction d'un VE/VH

Bloc 5 : Diagnostic et remise en conformité des systèmes à carburants alternatifs

Bloc 6 : Conseils et appui technique auprès du client et du conseiller client après-vente

Bloc 7 : Transmission des savoir-faire et connaissances techniques

Et après : POURSUITE DE FORMATION ET DEBOUCHES

Le Technicien Expert Après-Vente Automobile (TEAVA) évolue au sein d'un secteur dynamique et en constante transformation, offrant de nombreuses opportunités professionnelles.

Il exerce principalement dans des entreprises du commerce et de la réparation automobile, disposant d'un service après-vente structuré : concessions, succursales de constructeurs ou encore réseaux de réparateurs indépendants. Son expertise est particulièrement recherchée au sein des réseaux constructeurs, qui s'organisent autour de deux niveaux complémentaires : les réparateurs agréés de niveau 1 (RA1 / concessions), qui assurent la vente de véhicules et de pièces, tout en disposant d'ateliers de réparation performants ; les réparateurs agréés de niveau 2 (RA2 / agents), spécialisés dans l'entretien et la réparation des véhicules au plus près des usagers.

Grâce à sa maîtrise des technologies de pointe et du diagnostic avancé, le TEAVA occupe une place stratégique dans ces structures et bénéficie de perspectives d'évolution attractives : référent technique, chef d'équipe, technicien diagnostic expert, voire encadrement d'atelier.

CANDIDATURE ET DELAI D'ACCES

Vous pouvez candidater à partir du mois de janvier jusqu'au 30 novembre en vous connectant sur notre site : www.imt-grenoble.fr onglet CANDIDATER.

Ce qui vous permet de bénéficier d'offres de contrats de nos entreprises partenaires.

Le démarrage de la formation se fera sur le 1^{er} trimestre de l'année.
Inscription sous réserve de place disponibles à la signature d'un contrat avec un employeur.
Le calendrier sera fourni après inscription définitive.
Le Service Conseil Alternance de l'IMT accompagne les jeunes et les entreprises dans la signature d'un contrat d'apprentissage.

COUT DE LA FORMATION

Formation gratuite et rémunérée sous contrat d'apprentissage ou contrat de professionnalisation.
Prise en charge par l'OPCO de l'entreprise.

DESCRIPTION DES MODALITÉS DE LA CERTIFICATION

Le titre à finalité professionnelle est délivré par un jury paritaire composé d'un représentant patronal, d'un représentant salarié et d'un formateur n'ayant pas pris part à l'accompagnement ou à la formation du candidat.

Partenaires



BOSCH



HÉBERGEMENT

OUVERT DU LUNDI AU VENDREDI.

- Une superficie d'environ 3 500 m² :
- 2 niveaux sont réservés à la colocation, soit 4 appartements de 4 personnes avec kitchenette et coin repas,
 - les 6 autres niveaux sont répartis en chambres simples, doubles ou multiples, avec des pièces d'eau et coin bureau,
 - des chambres individuelles sont également prévues pour personne à mobilité réduite.
 - un accès Wifi gratuit.
 - un espace détente /salon télévision à chaque étage.
 - un accueil bagagerie au rez-de-chaussée.

RESTAURATION

La restauration comprend :

- 1 self,
 - 1 cafétéria,
 - 1 espace bar pour les petits déjeuners et cafés.
- Ouverture également pour les internes en soirée.

HANDICAP / ACCESSIBILITÉ

Toutes nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap.

Des chambres individuelles à l'hébergement sont prévues pour personne à mobilité réduite.

Pour plus d'informations merci de consulter notre site, rubrique formation et handicap.



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

LES TAUX ET RATIOS

Les taux et les ratios de la formation sont disponibles sur site de l'IMT- Rubrique Taux et Ratios.



Le CAMPUS
de L'ALTERNANCE



10 rue Aimé-Pupin
38029 Grenoble cedex 2



T. 04 76 28 26 98



imt@grenoble.cci.fr
www.campusalternance-grenoble.fr

